

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2016

Le conseil communautaire convoqué le 2 novembre, s'est réuni le 9 novembre à 18h00 à la **Mairie de Pierrelatte** sous la présidence de Monsieur Didier BESNIER.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

ANDRE-REY Philippe, ANDRUEJOL Christian - APROYAN Michel, ARMAND Yves, AVIAS Jean-Michel, BENOIT Philippe, BESNIER Didier, BONNAL Monique, BOUCHET Michèle, CANESTRARI Véronique, CARIAS Jean-Marc, CROS Véronique, COUDERT Christian, FAYOLLE Guy, FERNANDEZ Marie, FONDA Henri, GARIN Maryannick, GAUDIBERT Jean-Louis, LENOIR Jean-Luc, LOVERINI Claude, MARTIN Béatrice, MIGLIORI Catherine, MONTAGNE-DALLARD Armelle, MOUTON Marie-Pierre, PLANEL Jean-Pierre, RIEU Michel, SOUBEYRAS Sophie, TREFOULET Nicole, VALETTE Marie-Claude

Étaient représentés :

Monsieur AARAB Mounir procuration donnée à Madame CANESTRARI Véronique
Madame BERGET Marcelle procuration donnée à Monsieur AVIAS Jean-Michel
Madame BESSIERE Jacqueline procuration donnée à Monsieur FAYOLLE Guy
Monsieur BESSON Eric procuration donnée à Madame FERNANDEZ Marie
Madame BETRANCOURT Rita procuration donnée à Monsieur LOVERINI Claude
Monsieur CATELINOIS Jean-Michel procuration donnée à Monsieur LENOIR Jean-Luc
Monsieur FALLOT Alain procuration donnée à Madame VALETTE Marie-Claude
Madame FOROT Christine procuration donnée à Monsieur ARMAND Yves
Monsieur GALLU Alain procuration donnée à Madame MOUTON Marie-Pierre
Madame MARQUIS Anne procuration donnée à Monsieur RIEU Michel
Monsieur PEYPOUDAT Thierry procuration donnée à Monsieur GAUDIBERT Jean-Louis
Madame PRUVOST Sonia procuration donnée à Madame MIGLIORI Catherine

Étaient absents excusés :

Mesdames ABBASSI Fadma – HONORÉ Arlette – MILHAUD Agnès
Messieurs HORTAIL Gérard – MATHIEU Michel

Monsieur le Président annonce les pouvoirs remis en début de séance et constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Une secrétaire de séance est volontaire, il s'agit de Madame MONTAGNE/DALLARD Armelle.

Monsieur le Président soumet le compte-rendu du conseil précédent à validation.

Maryannick GARIN : Les conseils communautaires sont-ils enregistrés car lors du dernier compte-rendu, toutes les interventions n'ont pas été indiquées.

Didier BESNIER : Oui les conseils sont enregistrés, mais lors du dernier conseil il y a eu un problème technique, aujourd'hui le problème est résolu.

Aucune autre remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 FINANCES

1.1 EMPRUNT FIBRE

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Jean-Luc LENOIR : Nous vous proposons d'étudier l'emprunt fibre pour le financement du déploiement de la fibre. Quatre établissements bancaires ont été sollicités pour un montant de 3,261 millions d'euros avec des durées d'emprunt de 15 ans et de 20 ans.

	EMPRUNT 3,261M€ sur 15 ans			EMPRUNT 3,261M€ sur 20 ans		
	Taux	Coût total du crédit	Échéances annuelles	Taux	Coût total du crédit	Échéances annuelles
Caisse d'Epargne Offre actualisée	1.0300%	221 237.70	232 149.18	1.2500%	376 078.80	181 853.94
Banque Postale*		cotation de 3M€ maxi			cotation de 3M€ maxi	
Agence France Locale	1,0450%	260 719,00	235 192,00	1,3250%	448 954,00	185 888,00
Crédit Agricole	1,0000%	234 915,50	233 061,03	1,2500%	402 887,45	183 194,37

*pas de propositions avec échéances constantes

Nous remarquons une légère augmentation des taux, mais malgré cette augmentation c'est l'offre de la Caisse d'Epargne qui reste la plus basse quant au coût total du crédit. Le bureau communautaire du 2 novembre a validé un emprunt de 3,261 millions d'euros.

Didier BESNIER : Je veux apporter une précision par rapport au tableau que vous avez reçu ; une modification a été faite depuis l'envoi de la note de synthèse. Des négociations ont eu lieu jusqu'à aujourd'hui. La Caisse d'Epargne a, à nouveau modifié ces taux à la baisse, ce qui explique la différence entre la note de synthèse et le tableau qui vous est projeté. Il y a 2 questions sur ce sujet, d'abord la durée de l'emprunt : de 15 ou 20 ans et le montant de 3,261 millions destinés à financer une partie du projet fibre.

Maryannick GARIN : Qu'en est-il sur la question de savoir si on pouvait faire un emprunt de 6 millions d'euros ?

Didier BESNIER : Ma réponse ne va pas être totalement satisfaisante car si on interroge les services de l'état ou les juristes au sein de ces services, il y a divergence. Il est vrai que nous n'avons pas d'opposition à l'emprunt des 6 millions ; le fait d'avoir fait remonter des questions a réveillé un certain nombre de personnes qui sont revenues sur leur position mais aujourd'hui je ne suis pas sûr d'avoir la réponse. Après interrogation, les avis sont divergents.

Marie-Pierre MOUTON : Si on est sur un emprunt de 3 millions d'euros ou sur un autre de 6 millions quel est l'impact sur 15 ou 20 ans, en termes de remboursement, sur la fiscalité des ménages ?

Didier BESNIER : Le budget prévoit 200 000 €, avec un emprunt à 15 ans on dépasse cette somme.

Nous allons procéder au vote pour la durée de l'emprunt : 15 ou 20 ans : Pour la durée de 20 ans : il n'y a qu'une voix pour. La durée de 15 ans est adoptée (avec une abstention : M. ANDRE-REY). Il s'agit de retenir la Caisse d'Epargne au taux de 1.03 % sur 15 ans avec une date de départ d'amortissement le 10 décembre 2016. Les frais de dossier étant de 800 €. Maintenant le débat est ouvert sur cet emprunt de 15 ans.

Marie-Pierre MOUTON : J'ai une question d'ordre technique « L'emprunt d'une collectivité doit-il être assuré ? On ne comprenait pas la différence en fonction des taux qui sont quasiment les mêmes avec une différence énorme du coût.

Laure REIXACH : Non, les collectivités ne sont pas concernées.

Jean-Luc LENOIR : Je reprends l'explication, la Caisse d'Epargne est la seule banque qui nous permet de commencer à rembourser dès 2016 et sachant que l'on avait les 200 000 € pour commencer à rembourser cette année ; c'est intéressant parce qu'on commence à payer plus tôt par rapport aux autres banques.

Didier BESNIER : Est-ce que la réponse de Jean-Luc LENOIR est satisfaisante ?

Jean-Marc CARIAS : Non la réponse n'est pas satisfaisante car dans les documents que vous nous avez envoyés le Crédit Agricole proposait sur 20 ans un taux d'emprunt à 1.25 % pour la même somme et la Caisse d'Epargne à 1.25 % aussi. On avait un coût de crédit qui était de 402 887 € pour le Crédit Agricole contre 376 078 € avec la Caisse d'Epargne et c'est d'ailleurs pour ça qui nous a fait dire : « Est-ce qu'il y a une assurance ou est-ce qu'il y a des frais, parce que cette différence est énorme ? » Mais j'ai vu que les documents ont totalement changé entre temps.

Didier BESNIER : Ce sont des prêts qui ont été négociés jusqu'à la dernière minute sur la différence du coût du crédit et comme le souligne Jean-Luc LENOIR, on commence à rembourser dès 2016.

Jean-Marc CARIAS : C'est donc un remboursement anticipé ?

Didier BESNIER : Je voulais souligner que si on est revenu sur un emprunt de 3,261 millions d'euros cela ne change pas fondamentalement le débat sur l'impact de la fiscalité des ménages. Vous l'avez vu sur les tableaux qui vous ont été présentés, l'augmentation en quelques jours ou en quelques semaines des taux et je crains que ces taux aillent en augmentant. Aujourd'hui l'économie que l'on veut faire pour ne pas augmenter la fiscalité des ménages et sur le fond je suis satisfait ; mais sur la forme il faut bien se dire qu'aujourd'hui la fiscalité des ménages n'est pas impactée, elle le sera demain avec le second emprunt de toute évidence. Je ne peux pas deviner ce que seront les taux dans 5 ans mais je crains que l'économie que l'on a voulu faire aujourd'hui on la paiera dans 5 ans.

Marie-Pierre MOUTON : D'abord il faudra savoir comment seront effectués ces travaux une fois que les premières prises seront installées. C'est un recul que l'on s'est donné par rapport à

ça. Je rappelle encore que la délibération où on s'est unanimement engagé avec le Syndicat ADN sur l'installation d'au moins la moitié des prises pour un montant des travaux de 3,261 millions d'euros ; je ne sais pas dans 5 ans si on aura la même fiscalité.

Monique BONNAL : Je pense que dans 5 ans la maturité de la Communauté de Communes aura d'ici là évolué. A nous d'être positifs pour faire avancer les choses.

Christian COUDERT : Je voudrais rappeler et ceci est mon ressenti, qu'au cours du dernier conseil communautaire il y avait des membres qui ont parlé de la structure ADN, il y avait une certaine réserve et j'ai trouvé sécurisant de ne pas s'engager trop vite. Je trouve cela plus prudent.

Didier BESNIER : Est-ce que je dois entendre que si la première partie de la population n'était pas satisfaite, la deuxième moitié du territoire n'aurait pas la fibre ?

Monique BONNAL : Quand on entreprend ces travaux, c'est à nous de les suivre et appliquer des pénalités si le travail n'est pas fait.

Didier BESNIER : Il n'y a pas de doute là-dessus.

Maryannick GARIN : Il est possible que dans 5 ans le haut débit sera complètement dépassé.

Didier BESNIER : Je propose de voter le montant de 3,261 millions d'euros sur 15 ans : Ce montant est approuvé avec 2 abstentions (M. ANDRE-REY et Mme CANESTRARI (seule) pas pour la procuration qu'on lui a donnée.

1-2 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Monsieur le Vice-Président propose de reprendre les affectations budgétaires 2016 afin de rétablir les crédits votés selon la nomenclature budgétaire en vigueur mais aussi de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution des compétences de la CCDSP.

En section d'investissement, il convient de prévoir l'inscription de l'emprunt pour le déploiement sur le territoire de la fibre optique, le versement de la subvention à ADN et l'acquisition d'un logiciel de déclaration de la taxe de séjour.

Emprunt sur 15 ans

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
art (chap)-fonction-opération		Montant	art (chap)-fonction-opération		Montant
2051 (20)-820 :	Logiciel taxe de séjour	8 400	021 (02)-820	Virement sect fonct	39 150
2041583 (20)-820	Subvention ADN -	3 061 000	1641 (16)-01	Emprunt fibre	3 261 000
1641(16)-820	Rembourst capital	230 750			
		3 300 150			3 300 150

Pour la section de fonctionnement, la décision modificative prévoit les crédits nécessaires aux frais inhérents à l'emprunt fibre, au remboursement de sa première annuité en 2016, à un

complément d'étude de faisabilité sur l'ancienne voie ferrée Pierrelatte/Nyons de la vélo route pour le tronçon Pierrelatte/Solérieux

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
art (chap)-fonction-opération		Montant	art (chap)-fonction- opération		Montant
627(011)-820	Frais dossier emprunt ADN	800			
66111(66)-820	Intérêts emprunt au 25/12/2016	1 400			
658 (65)-020	Charges diverses	-2 200			
617(011)-90	Etude voie verte Pierrelatte-Nyons Complément étude 2014	3 150			
6558(65)-820	Autres contributions	-3 150			
6558(65)-820	Autres contributions	-39 150			
023(02)-820	Virement section investissement	39 150			
		0			0

Les membres du conseil communautaire valident cette décision modificative à l'unanimité

1-2 BIS DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET SPANC

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Monsieur le Vice-Président propose de reprendre les affectations budgétaires 2016 afin de rétablir les crédits votés selon la nomenclature budgétaire en vigueur, suite à l'intégration des immobilisations du SIVOM du Tricastin, au budget annexe SPANC de la CCDSP.

Il convient de régulariser par des inscriptions budgétaires les écritures comptables en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
art (chap)-fonction-opération		Montant	art (chap)-fonction-opération		Montant
2051	Logiciel	995	28051	Amortissements (logiciel)	995
2188	Autres immobilisations	613	28188	Amortissements (mobilier)	613
		1 608			1 608

Section fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
art (chap)-fonction-opération		Montant	art (chap)-fonction- opération		Montant
6811	Amortissements des biens	1 608			
658	Charges diverses	-1 608			
		0			0

Les membres du conseil communautaire, valident à l'unanimité cette décision modificative.

1-3 CADENCES D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Monsieur le Vice-Président rappelle les délibérations qui approuvaient pour chacun des budgets, la cadence d'amortissement des biens meubles et immeubles. Cette opération constate la dépréciation d'un bien et permet de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Afin d'adapter ces cadences aux acquisitions réalisées par la CCDSP, il convient de les réactualiser sans changer pour autant les règles de gestion concernant ces amortissement.

Il est proposé d'établir la durée d'amortissement par budget selon la nomenclature comptable appliquée, sachant que les immobilisations seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et des réalisations liés aux compétences transférées.

Monsieur le Vice-Président rappelle que tout bien acquis d'une valeur inférieure à 500 € sera amorti en une seule année aussi bien en M14 qu'en M49.

Dans le cadre d'une mise à disposition ou affectation d'un bien précédemment amorti par la collectivité, la CCDSP constatera et comptabilisera les amortissements jusqu'à leur terme par catégorie de biens selon la cadence prévue par la présente ou selon la durée propre aux biens si celle-ci n'est pas prévue.

Dans le cadre d'une mise à disposition d'immobilisation non amortie par la collectivité d'origine, la CCDSP amortira ledit bien à compter de l'exercice où elle reçoit la compétence.

Budget Principal - M14

<u>Articles</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>durée d'amortissement</u>
202.....	frais d'études	10 ans
2031.....	frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032.....	Frais de recherche et de développement	
	- Si réussite du projet	5 ans
	- En cas d'échec du projet	1 an
204.....	Subventions d'équipement versées	5 ans biens mobiliers, matériel ou études 15 ans biens immobiliers ou installations 30 ans projets d'infrastructure d'intérêt national
205-208	Concessions –droit- licences- logiciels-	2 ans

<u>Articles</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>durée d'amortissement</u>
2182	véhicules légers	5 ans
2183	matériels de bureau	10 ans
2183	matériels informatiques	5 ans
2184	meubles	10 ans
2188	autres immobilisations corporelles	10 ans
215	Installations, matériels et outillages techniques Réseaux divers de voirie et autres	30 ans

Budget Déchets Ménagers- M14

<u>Articles</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
205	concessions –droit- licence- Logiciels	2 ans
202	Frais d'études	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032.....	Frais de recherche et de développement	
	- Si réussite du projet	5 ans
	- En cas d'échec du projet	1 an

<u>Articles</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
21758.....	bacs roulants	5 ans
21758	containers enterrés et semi-enterrés	15 ans
21758	autres installations, matériels et outillages	7 ans
2182	véhicules légers	5 ans
2182	camion	10 ans
2183	matériels de bureau	10 ans
2183	matériels informatiques	5 ans
2184	meubles	10 ans
2188	autres immobilisations corporelles	10 ans

Budget SPANC- M49

<u>Articles</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>durée d'amortissement</u>
205	logiciels	2 ans

<u>Immobilisations corporelles</u>		
215	réseaux divers de voirie eau et assainissement	15 ans
2182	véhicules légers	5 ans
2183	matériels de bureau	10 ans
2183	matériels informatiques	5 ans
2184	meubles	10 ans
2188	autres immobilisations corporelles	10 ans

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité les cadences d'amortissements ci-dessus énoncées.

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 STRUCTURATION DU SERVICE AUTORISATION DROIT DES SOLS AU 01-01-2017

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Madame la Vice-Présidente rappelle que le service commun d'application du droit des sols de la communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) a été créé en mai 2015 suite au désengagement de l'Etat sur l'instruction des autorisations d'urbanisme. 11 des 14 communes de la CCDSP en sont membres. Le service fonctionnait à sa création avec un agent de la CCDSP, un agent mis à disposition par la commune de Tulette et un agent mis à disposition par la commune de Pierrelatte.

En juin dernier, lors de la séance du 30 mai 2016, le conseil municipal de la commune de Pierrelatte a validé la résiliation de la convention d'adhésion au service. Pierrelatte sortira du service au plus tard le 31 décembre 2016. La mise à disposition de son agent a cessé en juillet 2016 avec son départ de la collectivité.

La commune de Tulette a également délibéré le 11 juillet 2016 pour résilier la convention avec la CCDSP au 31 décembre 2016. L'agent mis à disposition par la commune à l'intercommunalité réintègrera la commune au 1^{er} janvier 2017 et instruira les dossiers de la commune. Enfin, les communes de Bouchet et de Suze la Rousse ont dénoncé la convention en conseil municipal respectivement le 22 juillet 2016 et le 25 août 2016 : leurs autorisations seront instruites par la commune de Tulette à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, au 1^{er} janvier 2017, le service commun de la communauté de communes Drôme Sud Provence comprendra 1 agent qui sera en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de La Baume de Transit, Clansayes, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Rochegude et St Restitut. Les termes de la convention du service commun restent inchangés.

Elle propose que l'instruction des autorisations reçues à compter du 1^{er} décembre 2016 soit achevée par la collectivité en charge de cette mission au 1^{er} janvier 2017. Tous les dossiers déposés jusqu'au 30 novembre 2016 inclus seront traités par le service commun de la communauté de communes.

Michel APROYAN : Lors des congés de l'agent, quels seront les solutions possibles, pour tenir compte tenu des délais de réponse aux dossiers d'instruction.

Marie FERNANDEZ : Concernant les congés, il faudra réussir à anticiper. Pour la maladie on fera appel à d'autres communes ou d'autres structures, comme Grignan par exemple.

Christian ANDRUEJOL : Une question pour Marie FERNANDEZ : Peut-on vous demander le nombre moyen de dossiers que vous avez pris en compte pour un temps complet.

Marie FERNANDEZ : On est aujourd'hui à 350 dossiers en équivalent de permis de construire.

Les membres du conseil communautaire prennent acte que les communes de Bouchet, Pierrelatte, Suze la Rousse et Tulette sortiront du service commun au 31-12-2016 et valident le fait que l'instruction des autorisations reçues après le 1^{er} décembre sera achevée par la collectivité en charge de cette mission en 2017.

3 – DIVERS

3.1 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION POUR LE LOGICIEL TAXE DE SEJOUR

Rapporteur : Didier BESNIER

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette taxe sera collectée par les hébergeurs en plus du prix des nuitées puis reversée à la communauté de communes. Afin de faciliter les démarches des hébergeurs pour la déclaration et le reversement, une application Internet va être acquise. Pour financer cette dépense, Monsieur le Président propose de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Didier BESNIER : L'outil choisi devrait permettre de toucher au plus près les recettes attendues. La période de chauffe risque de durer 2 à 3 ans.

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité cette décision pour le financement de la taxe de séjour.

3.2 REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Didier BESNIER

Monsieur le Président demande de valider le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, s'il n'y a pas de remarques.

A l'unanimité les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité ce règlement.

3.3 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTIONS

Rapporteur : Didier BESNIER

Didier BESNIER : Aucune autre liste n'a été déposée ; Au regard des dispositions fixées pour le dépôt des listes de candidature dans la délibération du 28 septembre 2016, la liste de candidatures est la suivante :

Le Président Délégué : Monsieur Jean-Luc LENOIR

Membres titulaires :

- Alain GALLU
- Jean-Michel AVIAS
- Christian COUDERT
- Claude LOVERINI
- Maryannick GARIN

Membres suppléants :

- Marcelle BERGET
- Jean-Louis GAUDIBERT
- Yves ARMAND
- Marie FERNANDEZ
- Véronique CANESTRARI

Claude LOVERINI : Est-ce qu'il y a un lien entre les membres titulaires et les membres suppléants ?

Didier BESNIER : Non il n'y a pas de lien.

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité l'élection du Président délégué, des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Jean-Louis GAUDIBERT : Concernant la compétence GEMAPI, prévue d'être transférée en 2018, compte tenu que je suis l'un des Vice-Président du SMBVL, je propose d'être étroitement associé au côté d'Yves ARMAND pour travailler en amont pour le compte de l'intercommunalité sur le futur et lourd travail de mise en place de cette compétence. Une toute prochaine réunion à l'attention des intercommunalités en vue du transfert de cette compétence à laquelle j'assisterai est prévue à La Baume de Transit le 21 novembre à 14 h."

Maryannick GARIN : Suite à la demande d'Initiative Seuil de Provence y-aura-t-il de nouveaux représentants de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence à leur nouveau conseil d'administration ?

Didier BESNIER : Il n'y a pas lieu de modifier les représentants élus, on ne change pas une équipe qui gagne. L'information sera faite ainsi à la direction de la plateforme.

Monsieur le Président remercie Madame Laure REIXACH pour son travail relatif au dossier de l'emprunt fibre.

Monsieur le Président rappelle la date de la prochaine réunion de bureau : **le mercredi 7 décembre à 8h00 dans les locaux de la CC DSP** et celle du dernier Conseil Communautaire de l'année 2016 : **le mercredi 14 décembre à 18h00 à la Mairie de Pierrelatte.**

La séance est levée par Monsieur le Président à 19h15.

La secrétaire de séance,

MONTAGNE/DALLARD Armelle